Allocution du Président du GECAM

Journée de concertation nationale sur la transition de l'économie informelle et la structuration des PME

Douala, 4 novembre 2026

Monsieur le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat,

Mesdames et Messieurs les Représentants des administrations, des collectivités territoriales, des partenaires techniques et financiers et du secteur financier,

Chers Collègues chefs d'entreprise et promoteurs d'unités de production,

Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Ministre, votre présence ce matin au siège du GECAM signifie que l'État et le Patronat acceptent de regarder ensemble, et sans fard, la réalité la plus massive de notre économie. Soyez-en remercié.

Il est rare de réunir dans une même salle l'inspecteur des impôts et le commerçant du marché, le banquier et le promoteur d'une petite unité, le grand donneur d'ordres et la commune. C'est cette rencontre qui fait la valeur de cette journée.

Je ne viens pas apporter des réponses : les ateliers sont faits pour cela. Je viens poser les termes du débat.

Selon l'Institut National de la Statistique, le secteur informel produit plus de 40 % de notre richesse nationale, près de la moitié si l'on y ajoute la production non marchande des ménages. 52 % des emplois relèvent de l'informel non agricole, contre 5,1 % pour le privé formel. Pour un emploi dans une entreprise formelle, il en existe dix hors du système.

Mais derrière le mot « informel » se cachent deux réalités que l'on confond trop souvent.

Il y a **l'informalité de nécessité** : celle de l'artisan, du commerçant, de la très petite unité dont la trésorerie ne supporte pas le coût d'entrée dans le formel. Celle-là ne relève pas de la sanction, mais du développement.

Et il y a celle d'opérateurs de taille réelle, qui choisissent de rester hors du système, ou de n'y figurer qu'à demi. Celle-là n'est pas de l'informalité : c'est une **soustraction organisée à l'impôt**, que le GECAM dénonce sans réserve.

Cette journée est consacrée à la première. Et ces entreprises *dites* informelles ne vivent pas à côté de l'économie formelle : elles sont déjà dans nos chaînes. Elles produisent nos matières premières agricoles, transportent, entretiennent, et portent nos produits jusqu'au consommateur. La frontière entre les deux mondes est moins un mur qu'une couture : réelle, mais fragile, opaque et sans contrat.

Pour une petite entreprise, se formaliser relève d'un calcul : la décision devient rationnelle lorsque les avantages attendus dépassent les coûts et les risques.

Faisons ce calcul. Selon l'INS, les impôts acquittés par les unités informelles représentent environ 1,3 % de leur valeur ajoutée. L'entreprise formelle supporte des taux effectifs que nous estimons entre 60 et 80 %, sous un Code Général des Impôts modifié plus de 2 500 fois depuis 2002. Tant que se formaliser signifie davantage d'impôts et de contrôles, sans meilleur accès au crédit et aux marchés, rester informel est un choix rationnel. Seuls 12,6 % des promoteurs d'unités informelles se disent prêts à s'immatriculer.

Mais l'informel a aussi un coût, moins visible : pas de crédit, pas de contrat qui protège, une croissance plafonnée, des travailleurs sans couverture sociale. Et ce coût, l'entreprise formelle le paie aussi : en concurrence inéquitable, en pression fiscale concentrée sur une assiette trop étroite, et dans ses propres chaînes, chaque fois qu'un partenaire ne peut ni facturer, ni s'engager, ni investir.

Plus l'assiette est étroite, plus le formel est chargé ; plus il est chargé, plus il est coûteux d'y entrer. C'est pourquoi je le redis : **nous ne demandons pas que l'on aille chercher l'informel. Nous demandons que l'on cesse de le fabriquer.**

Depuis des années, nous demandons : *comment formaliser l'informel ?* Et la réponse se réduit à un enregistrement, puis à un contrôle.

Je vous propose une autre question : **comment faire travailler ensemble les entreprises formelles et les entreprises dites informelles, de sorte que chacune y gagne ?** La formalisation cesse alors d'être un préalable imposé, pour devenir la conséquence d'une relation qui rapporte.

Sur l'impôt : une entreprise qui achète à un partenaire sans numéro de contribuable s'expose à voir la charge contestée. Notre fiscalité décourage-t-elle la relation même qu'elle devrait encourager ? Et comment éviter que les taxes locales recréent la pression allégée au niveau national ?

Sur la relation économique : quelle forme doit-elle prendre ? Contrat simplifié, groupement, coopérative, interprofession ? Et que gagne concrètement l'unité qui s'y engage ?

Sur le financement et la protection : une relation commerciale suivie avec une entreprise formelle peut-elle tenir lieu d'historique de crédit ? Et comment ouvrir la CNPS et la Couverture Santé Universelle à des revenus irréguliers, sans que la cotisation devienne une raison de plus de rester dans l'ombre ?

Ces questions ne demandent pas à l'informel de changer d'abord. Elles demandent au formel, État comme entreprises, de devenir un partenaire avec lequel il est avantageux de travailler.

Les constats sur l'informel sont connus. Ce qui nous manque, ce ne sont pas les analyses : ce sont les décisions.

Je vous demande donc du concret. Chaque proposition des ateliers devra dire *quoi faire*, *qui le porte*, *dans quel délai* et *sous quelle forme*.

Ce que nous ne pourrons pas formuler ainsi, nous l'aurons simplement souhaité. C'est à cette condition que nous remettrons ce soir à Monsieur le Ministre une feuille de route conjointe État-Patronat.

Monsieur le Ministre, le Patronat ne vient pas réclamer. Il propose un changement de regard : cesser de traiter l'informel comme une anomalie à résorber, pour le considérer comme un partenaire à relier. Si l'État cesse de fabriquer l'informel, et si le formel apprend à travailler avec lui, la formalisation viendra d'elle-même.

Je vous remercie de votre aimable attention.